



Jacqueline PARRA  
Place de la Poste  
84750 Saint Martin de Castillon  
Tél. 04 90 75 27 33  
Email : [ladetentefut@orange.fr](mailto:ladetentefut@orange.fr)  
Site : [saintmartindecastillon.luberon.org](http://saintmartindecastillon.luberon.org)

## *Contrat de Location Saisonnière*

<b>Entre le propriétaire</b>	<b>et le Locataire</b>
Jacqueline PARRA Place de la Poste 84750 Saint Martin de Castillon Tél. 04 90 75 27 33	

Les Meublés
-------------

Place de la Poste 84750 Saint Martin de Castillon	
--	--

### **Conditions de Location**

<p>Période de location du _____ au _____ Prix de la location : _____ Ce prix comprend toutes les charges.</p> <p>Caution : 305 Euros (qui sera restituée à votre départ déduction faite des éventuelles détériorations des lieux) Le nombre de personnes occupant le meublé ne doit pas dépasser la capacité d'accueil prévue par le propriétaire.</p> <p>Pour toutes effractions, le propriétaire se réserve le droit de résilier le contrat. Le locataire, après avoir pris connaissance de la description des lieux appose sa signature au contrat.</p>
--

Un premier versement à titre d'arrhes soit 30% du montant de la location est exigé :  
Le Locataire s'engage formellement à verser entre les mains du propriétaire le solde de la location convenu et restant dû, soit la somme de :

Par ceci à l'entrée en jouissance des lieux loués. Il a été convenu qu'un inventaire des lieux soit fait à l'entrée et au départ du Locataire.

Toute perte ou dégâts donnera lieu à une indemnisation.

Fait à Saint Martin de Castillon, le  
Le Propriétaire

Je déclare être assuré pour ma villégiature et ma responsabilité à la Compagnie :

Fait à \_\_\_\_\_, le

Signature du Locataire  
(mention « Lu et approuvé »)

#### **En cas d'annulation ou interruption du séjour**

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.  
Avant toute entrée en jouissance : en règle générale les acomptes restent acquis au Propriétaire.  
Toutefois, elles peuvent être restituées quand le meublé aura été reloué pour la même période.  
Si le Locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat, passé un délai de 24 heures et sans avis notifié au Propriétaire :

- le présent contrat est considéré comme résilié
- l'acompte reste acquis au Propriétaire
- le Propriétaire peut disposer du meublé

*Possibilité à la fin du séjour de laisser le ménage à notre charge pour un montant de **50 Euros**.*  
*Location de draps : la paire : 25 Euros.*

## **Déclaration pour l'utilisation de la piscine.**

La piscine à une profondeur de 1.30m, une longueur de 10m et une largeur de 5m.

Les Locataires veilleront à ce que la piscine ne soit utilisée que par des nageurs.

Les non-nageurs n'utiliseront la piscine que dans la zone peu profonde et sous la surveillance d'un nageur.

Des bouées ou autres sont à mettre pour les non-nageurs.

Les enfants n'ont pas le droit de jouer sans surveillance dans la zone de la piscine, et reste sous votre responsabilité.

Le Propriétaire décline toutes responsabilités.

Les chiens ne sont pas admis dans la piscine.

Nous Locataires de ce studio de vacances prenons toute responsabilité pour d'éventuels accidents pendant notre séjour qui résulteraient de non-respect de cette information.

Fait à Saint Martin de Castillon, le

Signatures